



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION NATIONALE D'EVALUATION DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES
TECHNOLOGIES DE SANTE

AVIS DE LA COMMISSION

25 octobre 2011

Produits : Pompes à insuline externe, portable, programmable

Faisant suite :

- à l'avis de la Commission d'Evaluation des Produits et Prestations (CEPP) du 17 novembre 2004,
- au dernier alinéa de l'article R. 165-10-1 du Code de la Sécurité Sociale,
- à l'avis de projet de modification des conditions d'inscription de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale (LPPR) publié au journal officiel le 22 septembre 2011,
- à la phase contradictoire prévue à l'article R.165-9 du code de la Sécurité Sociale,

relatifs à ces produits.

La Commission Nationale d'Évaluation de Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé (CNEDiMTS) propose le renouvellement d'office de l'inscription des descriptions génériques relatives aux pompes à insuline externe, portable, programmable pour une durée de 5 ans.

Les descriptions génériques concernées sont les suivantes :

- Location de la pompe programmable, insuline (code 1121332) ;
- Cathéter et consommables associés (code 1120663, *anciennement 1110908*) ;
- Forfait de formation technique initiale (code 1146183) ;
- Forfait journalier (code 1130058, *anciennement 1188069*).